

Démontage imminent de la gigantesque bâche publicitaire de la place des Vosges

lundi 5 mai 2014

Communiqué de presse

Contact Paysages de France : 06 82 76 55 84

Aurélie FILIPETTI, ministre de la Culture vient d'adresser un message dans lequel elle annonce le démontage imminent de la bâche publicitaire qui défigure outrageusement la place des Vosges depuis plusieurs années.



Installée par l'afficheur CBS (désormais "Exterion Media"), sévèrement condamné voici quelques semaines pour avoir violé le code de l'environnement dans un autre département, cette monstrueuse bâche était censée "dissimuler" un chantier de réfection de l'une des façades de la célèbre place. Un chantier aux

allures de fantôme puisque, officiellement, l'échafaudage était en place pour les travaux sur la toiture et que la toiture était déjà réparée lorsque la bâche publicitaire a été installée en 2012 ! D'ailleurs, aucun travaux n'a eu lieu sur sa façade depuis 2 ans.

Paysages de France, qui rend actuellement hommage à Philippe Bélaval (voir lien ci-dessous) pour avoir refusé que de la publicité soit apposée sur la bâche de chantier du Panthéon, ne cesse au demeurant de dénoncer le principe même de l'autorisation de bâches publicitaires sur le monuments classés à l'occasion de travaux de réfection.

Non seulement les dérives attendues dépassent les pires pronostics (voir lien ci-dessous), mais, du fait de cette disposition introduite dans le code du patrimoine, ce sont désormais les sites que le code de l'environnement protégeait de façon absolue qui sont devenus les espaces les plus convoités par les afficheurs. Et c'est donc la logique qui prévalait jusqu'alors qui a été complètement inversée et pervertie.

Selon *CBNews*, le P.-D.G de CBS avait déclaré, en novembre 2012, que cette toile venait compléter « *l'offre événementielle CBS XLarge pour couvrir des pôles d'affluence stratégique de la place parisienne (Place des Victoires à Paris, Avenue Charles de Gaulle à Neuilly...)* ». Selon *Stratégies*, l'un des objectifs de l'afficheur était d' « *attirer les regards de jour comme de nuit* »

Au moment où nous diffusons ce communiqué, la bâche de la place des Vosges figure toujours sur le site de l'afficheur.

C'est pourquoi Paysages de France :

- a mis en garde les touristes nationaux et étrangers désireux de visiter Paris – tout particulièrement victime de ce phénomène – et les invite à demander le remboursements de leurs billets de train ou d'avion avant qu'ils ne découvrent eux-mêmes qu'ils ont été floués ;
- demande l'abrogation de l'article L. 621-29-8 du code du Patrimoine